

DECISION N° DEC_008_2024

Réalisation de travaux d'aménagement qualitatifs en centre ville – rue de la poste- rue sainte barbe et ruelles.

La Ville de Sélestat a décidé de lancer une consultation ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement qualitatifs en centre ville – rue de la poste - rue sainte barbe et ruelles.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget 2024, sous le chapitre 21 – immobilisations.

Imputation interne : 215101-82201 – opération : 20003-12 / 20003-13

L'opération est estimée à un coût total de 708 333,31 € HT. Elle se situe bien en deçà du seuil de 5 382 000,00 € HT au-delà duquel une procédure formelle de marché public est obligatoire. Par conséquent, la présente commande est passée selon la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code la Commande Publique et dans le respect des règles de la commande publique.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et a fait l'objet d'une parution sur le site Internet de la Ville, ainsi que sur le site de dématérialisation plateforme.alsacemarchespublics.eu, le 12 décembre 2023, la date limite de réception des offres étant fixée au jeudi 18 janvier 2024 à 12 h.

3 offres sont parvenues en retour à la Ville de Sélestat :

- Entreprise PONTIGGIA 68180 HORBOURG WIHR
- Entreprise LINGENHELD TRAVAUX PUBLIC 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
- Entreprise VOGEL 67750 SCHERWILLER

Les membres de la Commission des Marchés, réunis à titre informel le 19 janvier 2024 ont ouvert les plis et ont demandé au maître d'œuvre de l'opération, le service Aménagement Urbain, de procéder à l'analyse des offres.

Après examen et analyse des offres par le maître d'œuvre, la Commission

des Marchés, réunie à titre informel le 9 février 2024, a proposé de retenir l'offre répondant le mieux aux besoins exprimés par le maître d'ouvrage et présentée par :

Entreprise VOGEL 67750 SCHERWILLER

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

VU *le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,*

VU *le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée,*

VU *les propositions formulées par la Commission des Marchés réunie à titre informel les 19 janvier et 9 février 2024*

En application de *la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

Considérant *que la mise en concurrence des entreprises a fait apparaître que l'offre susmentionnée est l'offre qui techniquement et économiquement répond aux besoins de la maîtrise d'ouvrage,*

Considérant *que l'entreprise répond en outre, parfaitement aux besoins définis par le cahier des charges,*

Décide *d'attribuer le marché de «Réalisation de travaux d'aménagement qualitatifs en centre ville – rue de la poste – rue Sainte Barbe et ruelles» à l'entreprise VOGEL, 2 allée de Fautenbach, 67750 SCHERWILLER pour un montant de 774 820,60€ HT soit 929 784,72 € TTC.*

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 067-216704627-20240215-DEC_008_2024-AU



Commande Publique et Assurances/Véronique MULLER-HALTE

Fait à Sélestat, le 15/02/2024

Le Maire :
Marcel BAUER